

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 94/98 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RELATIVE A LA RESTRUCTURATION DE L'ENTREPRISE
CORSE COMPOSITES AERONAUTIQUES**

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt neuf Septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

François ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESI, Eugène BERTUCCI, Jean BIANCUCCI, Pierre-Jean CASTA, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Pierre-Jean LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Emile MOCCHI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Joseph SISTI, Jean-François STEFANI, Jean-Guy TALAMONI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Edouard CUTTOLI à M. Emile MOCCHI
M. Antoine GAMBINI à M. Simon-Jean RAFFALLI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pierre-Timothée PIERI
Mme Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI à M. Pascal ARRIGHI

REÇU LE

12.OCT.1994

PREFECTURE DE CORSE

... / ...

ETAIENT ABSENTS : MM

Jean-Louis ALBERTINI, Nicolas ALFONSI, Henri ANTONA, Marie-Josée BELLAGAMBA, Dominique BIANCHI, Dominique BUCCHINI, Dominique BURESI, Pierre-Philippe CECCALDI, Paul COMBETTE, Jules-Laurent FERRANDI, Jacques FIESCHI, Jean-Baptiste LANTIERI, Félix LUCIANI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, Paul PERFETTINI, Pierre POGGIOLI, Alphonse TAMBURINI, Michel VALENTINI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi N° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi N° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi N° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission des Finances présenté Par M. François MOSCONI,
- SUR** rapport de la Commission du Plan présenté par M. Emile MOCCHI,

REÇU LE

12. OCT. 1994

PREFECTURE DE CORSE

... / ...

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE, dans le cadre des dispositions de l'article 5, paragraphe II de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, d'attribuer à la société Corse Composites Aéronautiques une aide directe, consentie sous la forme de la prise en charge à hauteur de 1.800.000 Francs par an pendant cinq ans, à partir de la mise en place du prêt, des loyers d'un crédit bail consenti à cette entreprise par la société CORSABAIL ;

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif à signer avec la société Corse Composites Aéronautiques et avec la Société Ateliers d'Equipements Aéronautiques (A.T.E.A) et tous autres organismes, sociétés ou institutions dont la participation serait indispensable au règlement du dossier Corse Composites Aéronautiques toute convention qu'il sera nécessaire d'établir pour mettre le présent dispositif en application.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

REÇU LE

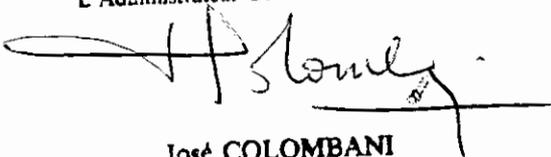
12.OCT.1994

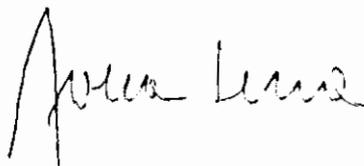
PREFECTURE DE CORSE

AJACCIO, le 29 SEPTEMBRE 1994

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI


Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA